

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

Le premier octobre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

**Etaient présents** : Lucienne GILG, Louis ZOBÈÏDE, Anny DELVALLEZ, Jean-Marc SÄAS, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Huguette BOQUEL, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Anne-Marie GINTZ, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Robert LUSTIG, Emilie UHL, Daniel MESSMER et Sylvia LUSTIG

**Absents excusés** : Mona PAJOLE, Frédéric OSTERTAG, Michelle SCHWEMLING Daniel WALTER et Etienne MARTIN (procuration donnée respectivement à Jacky WOLFARTH, Louis ZOBÈÏDE, Daniel MESSMER, Robert LUSTIG et Emilie UHL)

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013
- 4) Affaires financières :
  - a) *Emprunt DEXIA : situation et consolidation à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 2013*
  - b) *Demande de subvention de la SSC LAURENTIA (section de tennis de table)*
- 5) Lotissement Rohan 4<sup>ème</sup> tranche : règles spécifiques
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, la presse, le public et en procédant à l'appel.

Il donne ensuite la parole au major Nicolas GERMAIN, policier affecté au SDIG (Sous-Direction de l'Information Générale) anciennement « renseignements généraux », affecté au commissariat central de Strasbourg et plus spécifiquement chargé du secteur Sud.

Leur mission consiste à maintenir le contact avec les collectivités territoriales (en assistant notamment aux réunions de conseil municipal) et les autorités locales pour toutes les questions relatives à la sécurité, aux problèmes de société, d'intégration...

# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## 1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Jeudi 3 octobre à l'hôtel de ville : réunion d'information sur l'aménagement du centre ville
- Samedi 5 et dimanche 6 octobre à la salle des fêtes : exposition de la Société des Arboriculteurs
- Lundi 14 octobre à 16h00 : commission de suivi du PLU à la mairie
- Mardi 15 octobre à 19h00 à la salle des fêtes : commission de la culture
- Jeudi 17 octobre à 13h30 à l'hôtel de ville : élection au conseil municipal des enfants
- Du 17 au 20 octobre à la salle des fêtes : journées d'Octobre
- Vendredi 18 octobre à 19h00 à la salle des fêtes : remise des prix du concours des maisons fleuries
- Samedi 19 octobre à 17h00 : vernissage des Journées d'Octobre à la salle des fêtes
- Vendredi 25 octobre à 20h00 à la médiathèque : spectacle de contes dans le cadre du festival VOOLP
- Samedi 26 octobre à la salle des fêtes ; bourse aux armes de la Laurentia (section de tir)
- Mardi 5 novembre à 9h00 : pose de la 1<sup>ère</sup> pierre au collège Robert Schuman
- Mardi 5 novembre à 20h00 à l'hôtel de ville : conseil municipal
- Samedi 9 novembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- Lundi 11 novembre : cérémonie de l'armistice

## 2) *Révision du POS et transformation en PLU*

L'enquête publique pour la révision du POS et sa transformation en PLU se tiendra du 11 octobre au 14 novembre. Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- vendredi 11 octobre de 09h00 à 11h00
- vendredi 18 octobre de 09h00 à 11h00
- mercredi 30 octobre de 16h00 à 18h00
- mardi 05 novembre de 09h00 à 11h00
- jeudi 14 novembre de 16h00 à 18h00

## 2) **Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Les conjoints WOERNER, pour une maison d'habitation, sise 20 rue Kullmann,

- M et Mme Philippe LUTZ, pour une maison d'habitation, sise 14 rue de Sand,
- M et Mme Roger LEOPOLD, pour une maison d'habitation, sise 4 place de Wasselonne,
- M et Mme Karabet KILIC, pour un lot de copropriété, sis 25, avenue de la Gare,
- Mme Monique SCHEEG, pour une maison d'habitation, sise 5 rue des Tanneurs

### **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2013**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013 est **adopté** par 28 voix pour (1 abstention : Jean-Marc SAAS pour absence à la séance)

### **4) AFFAIRES FINANCIERES**

#### *a) Refinancement du contrat de prêt DEXIA n° MPH263180EUR001*

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que la ville de Benfeld bénéficie à ce jour d'un prêt auprès de DEXIA indexé sur des écarts de taux entre CMS 30 ans Euros et CMS 2 ans Euros au taux de 4,61% à ce jour avec un score Gissler de 3 E pour un montant de 2 064 636,31 € après l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 2013 et une durée d'amortissement de 10 ans.

L'indemnité compensatoire de sortie à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 2013 serait encore de 575 000 €. Toutefois, compte tenu des évolutions intervenues en matière de produits structurés, une négociation a été engagée avec DEXIA en vue d'un refinancement définitif de ce contrat.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu l'opportunité de recourir à un emprunt d'un montant de 2 064 636,31 € pour refinancer le contrat de prêt susindiqué,

après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG -12-04 y attachées, proposées par Dexia Crédit Local,

vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 septembre 2013,

## **décide**

### ***Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt***

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 2 064 636,61 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : refinancer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 à hauteur de 2 064 636,61 € le contrat de prêt MPH263180EUR n°01, score Gissler 3 E pour un capital restant de 2 064 636,31 €
- Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations

A savoir :

### **Tranche obligatoire à taux fixe du 1/11/2013 au 1/11/2028**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement de fonds

- Montant : 2 064 636,31 €
- Versement des fonds : 2 064 636,61 € réputés versés automatiquement le 1/11/2013
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,70 %
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle
- Mode d'amortissement : progressif
- Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

### ***Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire***

Monsieur Jacky WOLFARTH, agissant en qualité de maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Dexia Crédit Local et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**adopté à l'unanimité**

### ***b) Demande de subvention : SSC LAURENTIA pour du matériel de tennis de table***

Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint, informe l'assemblée que par courrier du 16 septembre 2013, la SSC LAURENTIA, section de tennis de table, informe qu'elle envisage d'acquérir du matériel complémentaire pour équiper

la nouvelle salle (gymnase municipal), notamment en remplacement partiel du matériel endommagé durant la période de chantier, pour un montant total de 3 408 €, selon devis joint en annexe.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

vu le demande de la SSC LAURENTIA et compte tenu de la nature du matériel concerné

vu l'avis favorable de la commission des finances du 24 septembre 2013

### **décide**

d'attribuer une subvention à la SSC LAURENTIA de Benfeld d'un montant de 510 € représentant 15% du coût de l'investissement

**adopté à l'unanimité**

### **5) Lotissement Rohan 4<sup>ème</sup> tranche : suppression des règles spécifiques**

Le maire rappelle à l'assemblée que l'article L442-9 du code de l'urbanisme prévoit que les règles d'urbanisme contenues dans les documents approuvés d'un lotissement deviennent caduques au terme de dix années à compter de la délivrance de l'autorisation de lotir.

Toutefois, lorsqu'une majorité qualifiée de colotis a demandé le maintien de ces règles, elles peuvent continuer à s'appliquer après décision expresse du Maire.

C'est ce qui s'est produit pour le lotissement « Rohan - 4<sup>ème</sup> tranche » approuvé le 9 janvier 1976. Les colotis en avaient demandé le maintien le 6 avril 1986 et l'arrêté municipal du 6 juillet 1987 a acté cette décision.

Depuis cette date, un certain nombre de règles d'urbanisme ont évolué et ne sont plus compatibles avec celles du lotissement. Par ailleurs, un certain nombre de colotis a souhaité la suppression du règlement.

Par conséquent, à l'initiative de ces derniers, une consultation a été effectuée durant cet été pour savoir si le maintien du règlement ou sa suppression était sollicité par une majorité qualifiée.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

vu les dispositions de l'article L442-9 du Code de l'Urbanisme,

considérant que 82 colotis sur 106, représentant 544,76 ares sur 702,27 ont sollicité la suppression des règles spécifiques applicables à la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement Rohan, représentant une majorité qualifiée tant en nombre qu'en surface

### **émet**

un avis favorable à la suppression des règles spécifiques de la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement Rohan,

### **charge**

le maire d'engager les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette procédure, sachant que le périmètre du lotissement Rohan 4<sup>ème</sup> tranche intégrera la zone UB du PLU

### **adopté à l'unanimité**

## **6) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Madame Candide LOTT informe qu'un questionnaire relatif aux nouveaux rythmes scolaires a été élaboré pour les parents et diffusé par l'intermédiaire des directrices de chaque établissement. Le retour pour analyse est prévu pour le 15 octobre et une réunion avec les enseignants et représentants des parents est prévue le 7 novembre.

Pour ce qui est de la fête de Noël des anciens, prévue le 1<sup>er</sup> décembre, la proposition du Restaurant «La Vignette » a été retenue.

La petite ZOE rejoindra bientôt ARTHUR aux abords de l'Ecole Rohan (emplacement définitif restant à définir)

Monsieur Bruno LEFEBVRE rappelle que les salles de sports sont à la disposition des utilisateurs depuis la rentrée et que les benfeldois ont pu les découvrir dans le cadre de la fête du sport.

Les associations et les scolaires ont investi les lieux et les plannings ont été réalisés lors de la commission des sports du 10 septembre.

Quelques finitions restent à effectuer, prévues durant les vacances de la Toussaint (rideau, menuiserie, signalétique...). L'éclairage extérieur sera installé cette semaine

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'utilisateurs, le portail intermédiaire du parking a été ouvert jusqu'à 22 heures (suite à la réunion de la commission des sports du 20 septembre). L'organisation de l'utilisation de ces installations se met doucement en place.

La piste d'athlétisme a fait l'objet d'un nettoyage complet à la satisfaction des scolaires et autres usagers.

Madame Anny DELVALLEZ fait le compte-rendu de la commission du cadre de vie du 4 septembre, lors de laquelle les points suivants ont été abordés :

- Réflexion sur les économies d'énergie notamment en matière d'éclairage public (étude en cours pour réduire le temps d'illumination des bâtiments publics)
- Aménagements au cimetière suite à dégradation d'un mur et propositions de végétalisation
- Stationnement au centre ville : recherche de sites potentiels pour y implanter des parkings
- Grand marché du mois d'août transformé en marché hebdomadaire, compte tenu de la fréquentation par les commerçants non sédentaires
- Réflexion sur l'implantation d'un banc à la place Briand (éventuellement en lieu et place de la cabine téléphonique après dépose)

Monsieur Louis ZOBEIDE rend compte des différents chantiers en cours et de leur avancement, à savoir :

- *Avenue de la Gare, quasi terminée : reste à faire le marquage de la piste cyclable et la pose des pavés podotactiles. Les espaces verts seront réalisés en régie.*
- *Parvis de la gare : aménagements terminés, abris à vélos et voyageurs posés. Reste à mettre en place le système de badges et le distributeur de billets, de même que la pose du mobilier urbain, des poteaux, barrières, platelage, des plantations et le mur de mémoire. Une réflexion reste à mener sur le parking arrière.*
- *Rue du Château : travaux terminés, après remplacement de la conduite d'eau par le SDEA, enduit sur route et trottoirs réalisés par EUROVIA et marquage par l'équipe technique*
- *Rue Rohan : après les travaux d'enduits effectués par le Conseil Général, le marquage routier a été effectué en régie.*
- *Rue de Luxembourg : réfection des trottoirs et enduits effectués avant la rentrée. Des mesures de circulation restent à prendre pour assurer la sécurité des collégiens et la circulation des bus*
- *Aménagement des berges du Muhlbach : mur de soutènement en cours de reconstruction par l'entreprise SAERT, mise en place d'un batardeau et d'un voile béton, puis mur en moellons en grès des Vosges. Pour un budget global de 90 000 €.*
- *Aire de jeux de l'Allée du Ried : le génie civil et la clôture sont terminés. L'entreprise LUDIC SPORT est entrain d'installer les agrès. La table de tennis de table sera posée dès livraison, de même que les bancs et les poubelles. Ouverture prévue au public pour le 20 octobre*
- *peinture jaune, arrêt et stationnement interdit devant l'école maternelle Rohan,*
- *Les travaux d'aménagement de l'entrée Est (suite à l'abattage des peupliers est en cours de finition (rivière sèche, ensemencement, glissières bois, 6 places de stationnement...) Reste à faire les plantations*

- *Pour assurer le passage des convois exceptionnels des travaux sont en cours pour réaliser un accès de la RD 1083 à la rue Joseph SIAT, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général*

Dans ce cadre, le maire informe également de la rencontre avec les riverains de la RD 5 et des mesures envisagées (zone 30 pour les camions, gendarme couché...), d'autant que la circulation est actuellement nettement augmentée en raison des travaux à Sand

Monsieur Jean-Marc SAAS fait le point des manifestations culturelles à venir, notamment les Journées d'Octobre (évoquées supra), les représentations théâtrales au cercle catholique les 9 et 10 novembre avec la troupe « Passeurs de lune » qui présente une comédie de Louis VELLE « A la monnaie du pape », le concert de l'Avent du 7 décembre par l'harmonie municipale et le concert de Noël du dimanche 22 décembre avec une chorale de Gospel accompagnée par Albert NOUATI.

Le maire remercie tout particulièrement les organisateurs de la semaine musicale qui s'est déroulée du 24 au 28 octobre avec 3 beaux concerts.

Monsieur Xavier HUMLER fait le bilan des 2 manifestations qui viennent de se dérouler, à savoir la fête du sport cumulée avec le forum des associations, qui ont connu un très grand succès populaire et la rencontre des voitures et motos anciennes du 15 septembre, qui malgré la météo défavorable a vu la participation de plus de 100 exposants et notamment de quelques tracteurs anciens.

Le 23 novembre aura lieu la soirée humour à la salle des fêtes avec le spectacle « cul sec » de Patricia Weller (alias Marlyse Riegenstiehl) et Denis Germain. Les réservations sont possibles dès à présent et une petite restauration sera proposée à partir de 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45.